

poration, les présens officiers de la société seront ceux de la dite corporation, c'est à savoir : le dit Thomas W. Lloyd sera le président ; le dit H. J. Noad, le premier vice-président ; le dit J. Mussen, le second vice-président ; et les dits Benjamin Cole, Chas. Poston, W. H. Anderson, Peter Sheppard, W. Kimlin. M. D., H. W. Welch, W. H. A. Davies, S. Wright, les autres membres du comité de régie ; le dit Révérend George Mackie, le Chapelain ; le dit James A. Sewell, le médecin ; le dit William Bennett, le secrétaire ; le dit J. H. Clint, l'assistant-secrétaire, et le dit Robert Symes, le trésorier." 5  
10  
15

La corpora-  
tion ne sera  
dissoute qu'en  
vertu des  
règlemens  
adoptés par les  
neuf-dixièmes  
des membres.

XI. Et qu'il soit statué, que la dite corporation ne sera dissoute, ni ses biens partagés entre les membres, à moins que ce ne soit en vertu des dispositions des règlemens adoptés par les neuf-dixièmes au moins des membres de la corporation, ni à moins que les dits règlemens ne le prescrivent et que les fonds de la corporation ne suffisent pleinement pour payer les réclamations existant contre la corporation. 20  
25

Il sera publié  
annuellement  
un état des  
obligations.

XII. Et qu'il soit statué, que le bureau de régie publiera tous les ans au mois d'avril dans quelque papier-nouvelle, publié dans la cité de Québec, un état des fonds et propriétés, dettes et obligations de la dite corporation, certifié par le trésorier ; et que toute révocation, modification ou amendement fait au présent acte par la législature, ne sera pas censée être une infraction des droits de la dite Corporation. 30  
35

Acte public.

XIII. Et qu'il soit statué, que cet acte sera considéré comme un acte public ; et comme tel, il en sera judiciairement pris connaissance par tous juges et autres personnes quelconques, sans qu'il soit nécessaire de l'alléguer spécialement. 40